

GENDEARMERIE NATIONALE		Pièce N°
GROUPEMENT DU	PROCES VERBAL	Objets Volants non identifiés
COMPAGNIE DE	D'ENQUETE PRELIMINAIRE	
BRIGADE DE	RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	Cadre réservé au destinataire
Proces Verbal N° 43 /1975	10-1.76	

Analyse - Références
 Observations à un objet Volant non identifié

DIRECTION DE LA GENDARMERIE
 COURRIER
 0001146
 DESTIN. 1571

CODE

CODE

NOUS SOUSSIGNES : , H.D.L.C.
 , Capitaine
 16 à 20 et 75

Vu les articles du Code de procédure pénale
 Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées le 10 janvier 1975, nous sommes avisés téléphoniquement par Monsieur A, garde municipal de la commune de la () qu'il a été informé par Monsieur M, conseiller Général, demeurant à la (), de la présence d'un objet non identifié, dans le ciel en direction de (), Monsieur A nous dit se rendre au " pour observer l'objet en question, nous lui donnons rendez-vous en cet endroit.

ENQUETE

Nous nous transportons au " où nous trouvons Monsieur A. Suivant les renseignements qu'il a obtenus de Monsieur M, l'objet se trouverait dans le de la. Nous observons le ciel à l'aide de jumelles, mais aucun objet n'est aperçu. Nous nous rendons alors au domicile de Monsieur M au quartier A. Ce Monsieur Conseiller Général du, est un ancien pilote d'avion et a suivi des cours de navigation astronomique, et observe souvent le ciel et connaît la position approximative des étoiles et des planètes aux différentes périodes de l'année. C'est d'ailleurs la présence de cet objet brillant, dans le 160 de la et à 40° environ au dessus de l'horizon qui l'a intrigué. Cette observation ayant commencé à 7 heures 30 et s'est terminée vers 8 heures 30. Durant cette heure, Monsieur M qui avait pris des points de repères fixes, étant lui-même à un point fixe, a pu constater que l'objet ne bougeait pas. A notre arrivée nous n'avons pu faire aucune observation, car à cette heure la lumière du soleil étant assez forte dans le ciel dégagé, un objet assez petit n'était plus visible. Aucune photographie de l'objet n'a été prise à notre connaissance et aucune autre personne ayant observé le phénomène n'a été découverte. En conséquence nous avons procédé à l'audition de Monsieur M et de son épouse qui a également observé l'objet.

DESTINATAIRE	Date de clôture 76 Le 1975	Vu et transmis par le Capitaine B Commandant (unité) la Compagnie des Signatures et cachet
1 M. le Procureur de la République	Signatures	
1 à M. le Général Commandant la Région Aérienne		
X 2 à M. le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, bureau emploi-enseignements		

Le 10 Janvier 1976 à son domicile entendons :
Monsieur M , A , ans, journaliste. Conseillé Général du
Var, demeurant " " à (), né le
à (), fils de J et de S , Y
nationalité Française.

qui nous déclare à 15 heures 45

" " " Ce jour j'ai observé à 7 heures 50 un objet de forme sphéri-
" que très lumineux, à reflets métalliques, fixe, visible à l'œil
" nu, fortement grossi par une observation avec des jumelles en
" direction , soit 160° à environ 40° au-dessus de l'
" horizon. L'objet est resté visible jusqu'à 8 heures 50, moins
" visible de temps en temps en raison des nappes de brume. Il a
" graduellement cessé d'être visible dans les cinq minutes qui ont
" suivi 8 heures 50, du fait de l'éclairage du soleil qui se trou-
" vait à peu près dans la même direction.-----

" " " Dès le début de l'observation je l'ai situé très exactement
" par rapport à un certain nombre de repaires fixes, étant le
" point d'appui figuré par la fenêtre sur laquelle j'étais appuyé
" et deux arbres situés de part et d'autre de cet objet, arbres
" situés dans mon jardin. Cet objet n'a absolument pas bougé pen-
" dant l'heure d'observation.-----

" " " Du fait de l'immobilité de cet objet pendant une heure d'ob-
" servation, j'ai déduit qu'il ne s'agissait pas d'une planète,
" mais je ne peux donner aucune explication.-----

" " " Vers 8 heures 20 j'ai informé des faits le garde champêtre
" de la commune, et lui ai demandé de prévenir une personne en
" possession d'un appareil photographique. Cette personne a immé-
" diatement avisé les gendarmes qui se sont présentés à mon habi-
" tation. Lorsque les gendarmes sont arrivés l'objet n'était plus
" visible depuis déjà une vingtaine de minutes.-----

" " " Etant pilote d'avion et ayant suivi des cours de navigation
" astronomique j'ai d'abord pensé à l'hypothèse d'une planète,
" mais je n'ai reconnu ni par l'apparence, ni par la luminosité
" ni par sa position aucune de celle avec lesquelles je suis fa-
" milié, mais toutefois cette possibilité a subsisté dans mon es-
" prit jusqu'au moment où j'ai constaté qu'après une heure d'obser-
" vation l'objet restait fixe. En outre, il présentait une forme
" sphérique, mais néanmoins allongée dans le sens vertical et
" légèrement oblique. Je ne peux apporter aucune autre précision
" sinon que demain matin je procéderai aux mêmes observations.-----

Le 10 Janvier 1976 à 16 heures 15

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

Ce même jour à son domicile entendons :

Madame G , D , épouse M , ans, sans profession, de-
meurant " " à (), née le
à . Nationalité Française

qui nous déclare à 15 heures 45

" " " Le 10 Janvier 1976 à 7 heures 50 par la fenêtre de la salle
" de bain, j'ai observé un objet lumineux sens fixe
" que nous pouvions parfaitement voir. Nous avons alors pris des
" jumelles qui nous ont permis de voir cet objet de forme allongée
" qui n'a pas bougé pendant une heure environ. Je précise qu'à
" certains moments l'objet disparaissait en raison des nappes de
" brume. Cette observation a été très nette tant que le soleil
" ne s'est pas levé. Puis avec sa lumière nous ne pouvions plus
" l'apercevoir. Cette observation a été faite en compagnie de mon
" époux qui yant fait des études de navigation astronomique pourra
" vous donner des détails plus précis.-----

Le 10 Janvier 1976 à 16 heures 00

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations)

MENTIONNONS QUE :

- A notre connaissance aucune autre personne n'a observé l'objet lumineux le 10 Janvier 1976.
- Que cet objet n'a plus été observé le soir du 10, ni le matin du 11 Janvier 1976.